

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-82 01/02/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019 Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie:

SG/SRH/SDDPRS/2018-789 du 24/10/2018 : Concours internes et externes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2019).

Nombre d'annexes: 0

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2019).

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP

Administration centrale

Directions régionales des affaires maritimes

Établissements publics et privés d'enseignement agricole

Lycées professionnels maritimes et aquacoles

Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection générale de l'enseignement maritime MTES

FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime

Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et internes pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés organisés au titre de l'année 2019.

Textes de référence :- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé prévus par l'article 13 du décret n°89-406 DU 20 JUIN 1989 ;
- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de 2019 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de 2019, l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 9 janvier 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2019 pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 22 janvier 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2019 pour le recrutement à la deuxième et à la quatrième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Les places offertes aux concours **externes** ouverts pour la session 2019 sont les suivantes :

PLPA (affectation dans un établissement d'enseignement public)		
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES	
- Sciences économiques et sociales, et gestion option B : sciences économiques et gestion commerciale	15	
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	10	
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option B : aménagement forestier	20	
- Enseignement maritime Navigation et technique du navire Electrotechnique et électronique maritimes Pêches maritimes	4 5 3	
4 ^{ème} Catégorie (affectation dans un établissement d'enseignement privé)		
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES	
- Mathématiques – physique-chimie	2	
- Lettres-histoire	3	
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	3	
- Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	2	

Les places offertes aux concours internes ouverts pour la session 2019 sont les suivantes :

PLPA (affectation dans un établissement d'enseignement public)		
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES	
- Sciences économiques et sociales, et gestion option B : sciences économiques et gestion commerciale	10	
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	10	
Sciences et techniques agronomiques option A : productions animales	15	
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	10	

4 ème Catégorie (affectation dans un établissement d'enseignement privé)	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Mathématiques – physique-chimie	2
- Lettres-histoire	2
- Anglais lettres	2
- Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	3

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE